

2019

Rapport annuel sur la gestion des déchets

Les **COMPOSTEURS**
sont **GRATUITS!**

COMMANDEZ LE VÔTRE !
AVEC OU SANS JARDIN : À CHACUN SON COMPOSTEUR

Composteur collectif
de 600 litres pour
les co-propriétés,
les écoles,
les campings...
À installer dans
un espace partagé
de tous.

Composteur individuel
de 325 litres
avec bio-seau

Lombricomposteur,
pour les logements sans jardin

+ Formation et conseils gratuits
d'une animatrice « Guide composteur »

! **Je fais mon compost !**
Les déchets organiques représentent 30 %
de la poubelle d'ordures ménagères !
+ économique et + écologique
que l'incinération, le compostage permet
de valoriser les déchets végétaux et de
cuisine en un engrais naturel pour le jardin.

👍 Rejoignez le réseau !
Le réseau des usagers
du compostage propose
échanges, conseils et
astuces pour composter
et jardiner au naturel.

**Je réduis mes déchets
Je composte !**

Commandez gratuitement
votre composteur auprès
du service Environnement :

0 800 004 227 Service & appel
gratuits

**Communauté
de communes**
Terre de CAMARGUE
environnement@terredecamargue.fr
www.terredecamargue.fr



Rapport annuel 2019

sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés

établi conformément
au décret n°2000-404
du 11 mai 2000 relatif au
rapport annuel sur le prix
et la qualité du service
public d'élimination des
déchets



Olivier Pénin
Vice-Président
délégué
au développement
durable et à la
gestion des déchets

La Communauté de communes Terre de Camargue exerce la compétence collecte des déchets, c'est-à-dire toutes les étapes préalables au traitement par valorisation, tri ou élimination, missions confiées quant à elles au Syndicat Mixte Entre Pic et Etang.

Ce rapport annuel 2019 sur la gestion des déchets vous présente la synthèse des indicateurs techniques et financiers de l'exercice de la compétence collecte des déchets. Encore et toujours, il me paraît essentiel de garder à l'esprit l'objectif de ce document qui doit demeurer un outil d'information à l'attention des usagers du service et donc être complet et accessible. Il permet à chacun de constater l'évolution de l'exercice de la compétence et de confronter les résultats locaux aux tendances nationales et obligations réglementaires.

L'année 2019 a été marquée par le déploiement des composteurs individuels gratuits et la préparation de l'extension des consignes de tri des emballages recyclables. Ces dispositifs entrent dans la continuité des actions déjà engagées et contribuent à réduire, encore, les tonnages dirigés par le recyclage et la prévention des déchets.

Sur ce point, les engagements ont été tenus. Ce projet se poursuivra en 2020 avec la mise en œuvre de la communication et de la sensibilisation du public aux nouvelles consignes de tri pour les emballages plastiques, une mesure de simplification du geste de tri permettant l'adhésion d'un public plus large.

Enfin, une programmation financière a été poursuivie avec notamment le remplacement de bennes en déchèterie et l'acquisition d'un compacteur autonome pour limiter les rotations de bennes. Enfin, les indicateurs de fonctionnement du service sont positifs et ont permis de maîtriser le niveau des taxes et facturations, tout en engageant des investissements importants.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Olivier Pénin', written in a cursive style.

Sommaire

1	Les faits marquants 2019	4
2	Les indicateurs techniques	6
	La collecte des déchets ménagers et assimilés.....	8
	Les performances de tri sélectif	10
	Les déchets des professionnels	11
	La collecte en déchèteries	12
	Les modes de traitement des déchets collectés en déchèteries.....	13
	« Zoom sur » : La sécurisation des déchets générateurs de recettes	14
	La plate-forme de compostage	15
	Le quai de transfert	15
3	Le traitement	16
4	Les modalités d'exploitation du service	20
	Des femmes et des hommes au service d'un territoire.....	21
	Un équilibre entre régie et prestations de service	21
	Les actions de prévention et de sensibilisation	22
5	Les indicateurs financiers	25
	Principales prestations rémunérées annuellement	26
6	Les indicateurs de suivi	29

CHIFFRES CLÉS 2019

Collecte de déchets ménagers (ordures ménagères, tri sélectif, encombrants et déchèteries) :
24 754 tonnes
soit 602 kg / habitant.
(basé sur la population DGF)

Déchets recyclables (emballages, verre, papier) :
46.2 kg / habitant

Verre ménager :
24.6 kg / habitant

Erreurs de tri :
2.29 kg / habitant

Collecte d'encombrants en porte à porte :
6.1 kg / habitant

Collecte en déchèterie :
266.6 kg / habitant



1 Les faits marquants 2019

Densification du (nouveau) parc de point tri

Pour améliorer la collecte des déchets en apport volontaire, Terre de Camargue a choisi de renouveler intégralement son parc de colonnes de tri au cours de l'année 2018 et complété en 2019. Ainsi, ce sont 552 colonnes installées sur le territoire dont 62 enterrées.

Ce nouveau parc de colonnes a ainsi été fortement densifié pour apporter un service de proximité renforcé. Il présente de nombreux avantages :

- ▶ Plus esthétiques, ces colonnes sont habillées avec des visuels du territoire de Terre de Camargue s'intégrant ainsi parfaitement dans nos rues
- ▶ Plus performantes, elles offrent un volume maximal pouvant aller jusqu'à 3750 litres contre 3000 litres auparavant. Les conteneurs pour la collecte du verre sont également isolés acoustiquement afin de limiter les nuisances sonores
- ▶ Plus accessibles, leur hauteur réduite permet à un enfant d'accéder aux orifices d'introduction des déchets
- ▶ Plus modulables, la gamme comprend 6 volumes de colonnes différents permettant de s'adapter aux différentes contraintes du territoire
- ▶ Plus efficaces, grâce à un nouveau système de préhension la collecte est rapide permettant ainsi une augmentation du nombre de colonnes collectées à chaque tournée.



Extension des consignes de tri des emballages

Terre de Camargue participe au dispositif national porté par CITEO sur l'extension des consignes de tri dédiée aux emballages en plastique. La candidature retenue en décembre 2019 permettra la mise en place de ce nouveau dispositif dès 2020 concourant ainsi à simplifier le tri pour tous les usagers : Plus facile le Tri !



Composteurs gratuits !

Engagée dans la réduction des tonnages dirigés vers l'incinération, Terre de Camargue amplifie ses actions en faveur du compostage individuel et collectif. Les composteurs sont désormais gratuits et permettent à tous les bénéficiaires de réduire leurs ordures ménagères de près de 30%. Les composteurs sont remis sur simple demande à la communauté de commune. En l'absence de jardin, des lombricomposteur sont également prévus ou des composteurs partagés pour l'habitat individuel comme pour les résidences touristiques ou campings. Le réseau des acteurs du compostage permet désormais de partager astuces et bons plans.



Amélioration des déchèteries



La Communauté de Communes Terre de Camargue s'est engagée pour améliorer les déchèteries sur plusieurs plans. La mise en place d'une nouvelle signalétique permet d'améliorer la visibilité des différents flux acceptés et des filières de valorisation. Le renouvellement du parc de bennes permet d'améliorer la qualité et quantité du parc. Enfin, l'installation de guides berce permet d'améliorer le positionnement et la longévité des bennes. L'achat d'un poids lourd complémentaire et d'un compacteur mobile sont actés et permettront d'apporter une meilleure fluidité sur les flux en déchèterie en augmentation constante.

En vacances aussi, je trie !

L'année 2019 a été marquée par la poursuite du déploiement du dispositif « En vacances aussi, je trie ! » auprès de nouveaux opérateurs touristiques.

Cette opération répond à une demande croissante des vacanciers qui souhaitent pouvoir poursuivre le geste de tri y compris en vacance, pour autant que l'équipement du site le leur permette : équipement de colonnes de tri, visuels de tri au sein des logements et mise en place de contenants de précollecte facilitant le geste depuis le logement : 11 résidences sont participant en 2019 : En vacances, nous aussi on trie !



CHIFFRES CLÉS

3 communes

41 060 habitants
(population DGF)

24 754 tonnes
de déchets ménagers
et assimilés collectées

616 tonnes de verre et
cartons professionnels
collectées

+11,2% de déchets
recyclables collectés
et triés

+6,2% de déchets
collectés en déchèteries

98,9% des déchets
valorisés



2 Les indicateurs techniques

La gestion des déchets ménagers se décompose en deux grandes étapes : la collecte et le traitement. La Communauté de communes Terre de Camargue assure la compétence collecte : elle fait assurer le ramassage par des entreprises spécialisées et exploite en régie un réseau de déchèteries.

Le traitement regroupe toutes les étapes d'élimination et valorisation des déchets : incinération, recyclage, ... Compte tenu des coûts de mise en place et d'exploitation des filières de traitement, plusieurs territoires doivent se regrouper afin de garantir des tonnages suffisants et financer ces filières. La Communauté de communes Terre de Camargue a donc confié la compétence traitement au Syndicat Mixte Entre Pic et Etang (SMEPE).

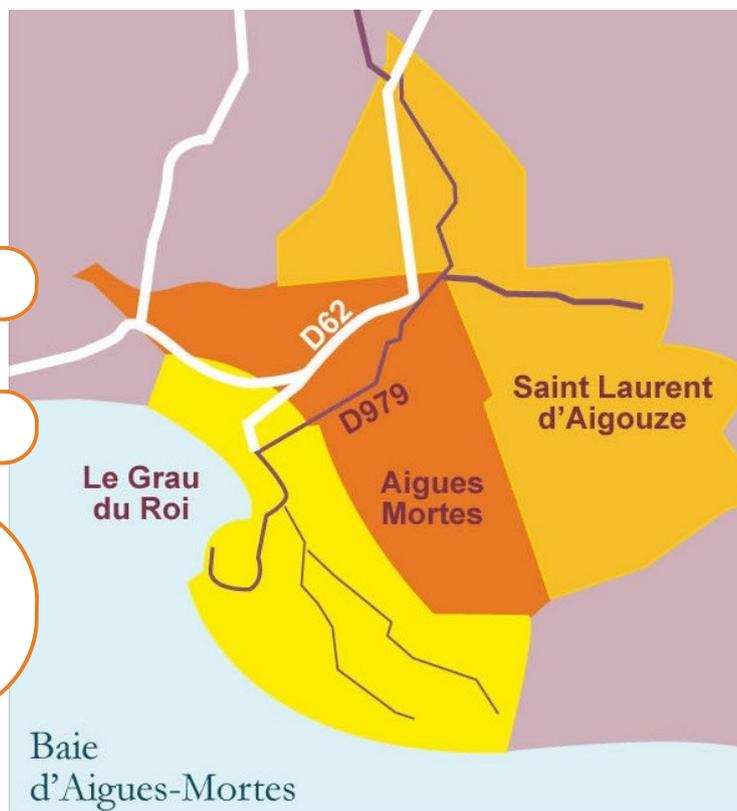
Le territoire desservi



3 communes

Superficie : 213 km²

Population permanente : 20 466
41 060 habitants
(population DGF)



**TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRE DE CAMARGUE ET CHIFFRES CLÉS**

Les objectifs de gestion des déchets

La loi de transition énergétique, codifiée sous l'article L.541-1 du code de l'environnement prévoit notamment les dispositions suivantes :

- Réduction de 10 % des déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2020 par rapport à 2010.
- Augmentation de 55% en 2020 et 65% en 2025 des tonnages de déchets non dangereux non inertes faisant l'objet d'une valorisation matière.
- Réduction de 30% des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage en 2020 par rapport à 2010 et de 50% en 2025.
- Développement du tri à la source des déchets organiques jusqu'à sa généralisation pour tous les producteurs de déchets avant 2025.
- Extension progressive des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastique avant 2022.
- Valorisation matière de 70% des déchets du secteur du bâtiment et des travaux publics en 2020.

La collecte des déchets ménagers et assimilés



Un service complet adapté à la saisonnalité

Le service de collecte des déchets doit nécessairement s'adapter aux spécificités du territoire communautaire qui connaît une forte affluence touristique de mai à septembre. Ainsi, la fréquence de prise en charge des déchets augmente dès le mois de mai et ce jusqu'à fin septembre sur les zones de forte affluence.

Les différents types de collecte



• En porte à porte

▶ La collecte des ordures ménagères est réalisée, exclusivement en porte à porte, de **une à 7 fois par semaine** en fonction de la densité de l'habitat, des activités et de la saisonnalité.

- ▶ Les collectes ont lieu **le matin à partir de 4 h** sur la majorité du territoire et de l'année. Le ramassage des ordures ménagères de certains secteurs est effectué le soir à partir de 20 h en saison estivale afin d'optimiser les moyens techniques et humains.
- ▶ La collecte sélective des emballages ménagers est effectuée **une fois par semaine**.

Terre de Camargue offre également un service spécifique de collecte sélective à l'attention des usagers professionnels.



• En apport volontaire

▶ La collecte s'effectue en apport volontaire, via les colonnes aériennes ou enterrées.

- ▶ Les déchets recyclables (emballages ménagers, papier et verre) sont collectés au moyen de 195 points de collecte, dont 20 enterrés.
- ▶ La plupart des points tri est constitué d'une colonne pour chacun des 3 flux collectés.
- ▶ Cela représente, en moyenne, un point tri pour 210 habitants après densification
- ▶ Un déploiement de la collecte d'ordures ménagères est également envisagé.



Une collecte des encombrants sur inscription uniquement

 **N° Vert 0 800 004 227**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Dans un contexte de responsabilisation des usagers et d'augmentation continue des coûts de prise en charge des déchets, certaines organisations ne sont plus viables. A partir de 2010, la collecte des encombrants est donc devenue mensuelle et sur appel téléphonique uniquement. Les ramassages systématiques dans toutes les rues des communes et selon certains jours de la semaine appartiennent désormais au passé. L'inscription permet de déterminer le circuit optimal des véhicules de collecte (encombrants, métaux et électroménager) et d'éviter de les faire passer sur des secteurs sans besoin. Lors de l'appel téléphonique, l'opérateur indique en outre le jour de ramassage, évitant ainsi les dépôts inesthétiques et illégaux.



La collecte des textiles

Un service de collecte des textiles en apport volontaire est présent sur l'ensemble du territoire communautaire. Les 12 points de collecte spécifique sont positionnés en déchèteries et sur le domaine public (une extension du nombre de point de collecte est prévue dans le courant de 2020) et ont permis de détourner de l'incinération **75,9 t de textiles** et articles de maroquinerie en 2019. Le partenariat de qualité établi avec Le Relais a permis le renouvellement du parc de bornes en 2018 et un accroissement constant des tonnages collectés (+22% par rapport à 2018). Les textiles collectés sont triés puis orientés vers la friperie, l'essuyage industriel et la valorisation matière (fabrication d'isolants et moquettes).

Evolution des quantités collectées



Evolution des tonnages de déchets ménagers et assimilés

COLLECTE (en tonnes)	2017	2018	2019	Evolution 2018-2019
Population de référence (GDF en 2019)	42 910	42 632	41 060	-3,7%
Ordures ménagères résiduelles	12 508	12 225	11 953	-2,2%
Emballages	442	552,3	613,9	11,2%
Papier	333	344,5	272,6	-20,9%
Verre	811	947,2	1012,3	6,9%
Encombrants totaux	457	253,8	251,8	-0,8%
<i>Sous-total</i>	14 550	14 323	14 104	-1,5%
Déchèteries	9 771	9 983	10 650	6,7%
Total	24 321	24 306	24 754	1,8%

- ▶ Le référentiel de population de référence est désormais basé sur la population DGF (Dotation Globale de Fonctionnement)
- ▶ La production totale de déchets ménagers régresse
- ▶ Le volume de déchets recyclables a très largement augmenté en 2019 : +11 %
- ▶ Le volume d'encombrants en PAP est largement réduit au profit des apports en déchèterie

Evolution de la production de déchets ménagers et assimilés par an et par habitant (en kg / hab. par an)

COLLECTE (en kg / hab)	2017	2018	2019	Evolution 2018-2019
Population de référence (DGF 2019)	42 910	42 632	41 060	-3,7%
Ordures ménagères résiduelles	291,5	286,8	291,1	1,5%
Emballages	10,3	13,0	15,0	15,4%
Papier	7,8	8,1	6,6	-17,8%
Verre	18,9	22,2	24,7	11,0%
Encombrants totaux	10,64	6,0	6,1	3,0%
<i>Sous-total</i>	339,1	336,0	343,5	2,2%
Déchèteries	227,7	241,8	266,6	10,3%
Total	566,8	570,1	602,9	5,7%

- ▶ Le ratio de production d'ordures ménagères reste sous le seuil des 300 kg / habitant / an.
- ▶ Le tonnage collecté en déchèteries augmente légèrement avec un peu plus de 10 000 tonnes, soit un ratio de collecte de 266 kg / habitant / an.

Evolution de la production de déchets ménagers et assimilés par an et par habitant entre 2010 et 2019 (en kg / hab.)



- ▶ La production de déchets se stabilise.



Les performances de tri sélectif

En 2019, une poursuite de la progression des déchets recyclables avec 1898 tonnes collectées (hors carton collecté en déchèteries) et orientées vers le centre de tri d'une part et la verrerie d'autre part.



Des performances de collecte sélective très largement accrues

Les performances de tri sélectif se mesurent d'une part par rapport aux tonnages collectés mais aussi par la part d'erreurs de tri commises au regard des quantités collectées.

La progression des quantités de déchets recyclables collectées, a été largement augmenté de + 20% par rapport à 2017 tous flux confondus, suite à la communication et la mise en place et densification du nouveau parc de colonnes.

Par ailleurs un renfort de communication a été poursuivi en 2019 pour réduire la part d'erreurs de tri ces dernières années. Les résultats se sont fait immédiatement ressentir avec un taux de refus retombé à 15,3% (contre 18,6% en 2016) et qui sera réduit avec l'extension des consignes de tri apportant plus de simplicité au geste des habitants.



PART RELATIVE DES DIFFÉRENTS MATÉRIEAUX RECYCLABLES COLLECTÉS DANS LE FLUX EMBALLAGES (en poids)

COLLECTE (en tonnes)	2018	2019	Evolution 2018-2019
Emballages (PàP)	304	308	1,2%
Emballages (AV)	248	305	22,9%
Verre	947	1012	6,9%
Papier	345	273	-20,9%
Total collecté	1 844	1898	2,9%
Total recyclé	1 761	1 804	2,5%
Refus de collecte	83,6	94,0	12,5%

ZOOM SUR Le renouvellement et l'extension de colonnes : une nette progression des volumes !

Depuis 2013, un important travail a été mené sur le parc de colonnes de collecte en apport volontaire : identification, recensement, localisation, état, ... Les conclusions ont montré que le matériel était en mauvais état, de technologie ancienne et que tout les habitants ne disposaient pas d'un service. En 2017 et en 2018 le parc a été renouvelé puis densifié en 2019 en complétant la dotation de façon à ce que chacun puisse trouver un point de collecte à moins de 300 m de son lieu de vie.

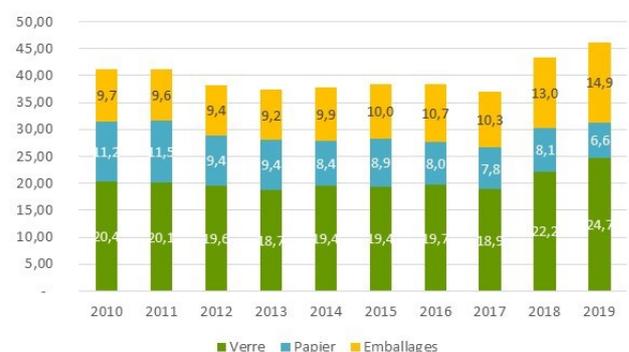
Le matériel a été sélectionné en répondant à de nombreuses contraintes tant esthétiques, que des points de vue du recyclage des colonnes en fin de vie, des techniques de collecte, de l'implantation sur des secteurs contraints, ...

Ainsi, les 316 anciennes colonnes du parc ont été remplacées en atteignant au total 195 points de collecte avec 552 colonnes.

18% de points supplémentaires

Emballages : 1 colonne pour 207 hab.

Verre : 1 colonnes pour 218 hab.



RECYCLABLES (en kg / habitant)

Ratios nationaux (en kg / hab / an) : Emballages : 25,3 / Verre : 40,1 / Papier : 24,9

Les déchets des professionnels

La prise en charge des déchets ménagers assimilés

Les déchets ménagers assimilés produits par les professionnels sont aujourd'hui collectés dans le cadre du service public, moyennant le paiement du service rendu. Tous les usagers non ménagers sont concernés par ce dispositif, aujourd'hui sans limitation quantitative.

Un service de collecte spécifique

Les usagers professionnels bénéficient de collectes adaptées aux flux de déchets produits : verre et carton. Cette démarche permet de séparer les déchets recyclables des ordures ménagères. Ce flux est en forte augmentation.

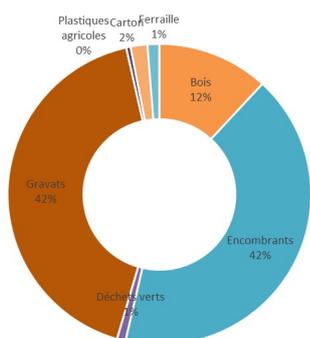
Organisées selon un planning annuel répondant à la saisonnalité, ces collectes sont réalisées sur les zones de production dense des 3 communes du territoire.

Le verre est collecté au moyen de bacs individuels fournis par la Communauté de communes aux professionnels de bouche. Le carton est quant à lui collecté en vrac. Une fois collectés, le verre et le carton sont regroupés en déchèteries puis transportés en régie par Terre de Camargue vers les centres de tri.

Le service en déchèteries

Le réseau de déchèteries est accessible aux usagers non ménagers sous réserve de leur inscription préalable et moyennant une participation financière aux coûts de prise en charge des déchets.

Au 31 décembre 2019, 577 usagers non ménagers possédaient un compte en déchèterie. Parmi eux, 155 ont utilisé le service. Au total, 1 862 mètres cubes de déchets ont été déposés au sein des installations de la Communauté de communes Terre de Camargue et 1 788 sont soumis à facturation (96%).



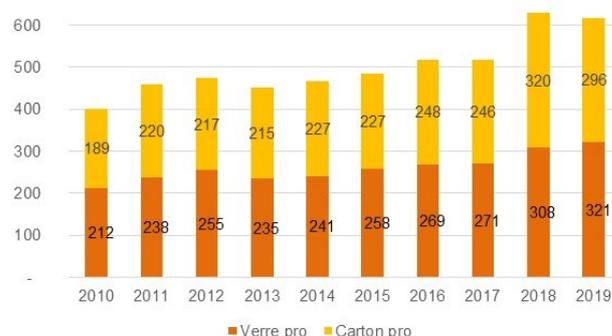
RÉPARTITION DES TYPES DE DÉCHETS PROFESSIONNELS COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIE



321 t

296 t

616 t collectées en 2019



ÉVOLUTION DE LA QUANTITÉ DE VERRE ET CARTON



La plate-forme de compostage : une réponse locale à une production locale

La plate-forme de compostage intercommunale de l'Espiguette (Le Grau du Roi) a ouvert ses portes en avril 2011. Ce choix a notamment été guidé par le besoin exprimé par les professionnels du secteur des espaces verts qui ne trouvaient pas de réponse adaptée à la prise en charge des grandes quantités de végétaux qu'ils produisent. Au 31 décembre 2019, sur les 144 usagers en compte, 38% ont utilisé le service au cours de l'année. Près de 1 233 tonnes de végétaux ont ainsi été traitées et valorisées en compost.

938 tonnes facturées en 2019

La collecte en déchèteries

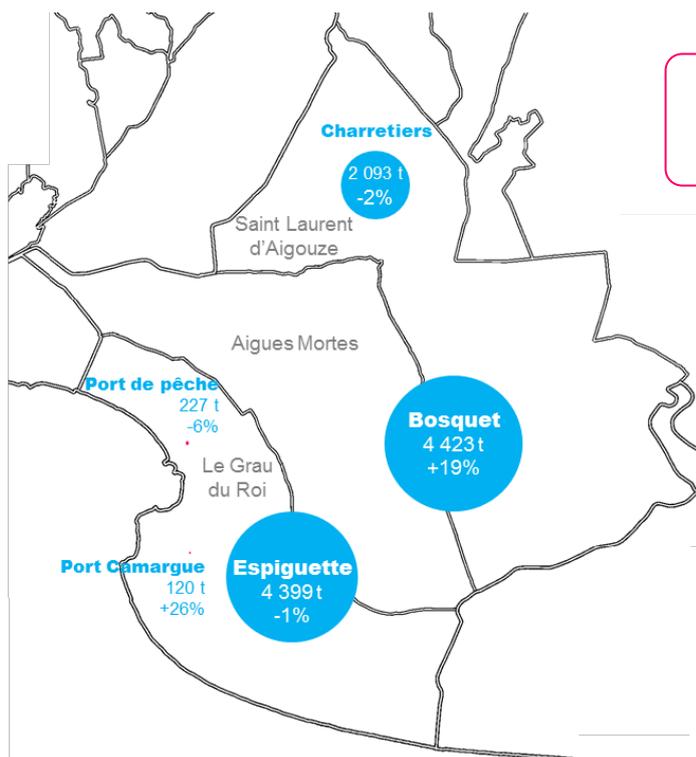
Le réseau de déchèteries de la Communauté de communes Terre de Camargue compte 5 installations.

Il permet aux usagers du territoire de déposer les déchets non pris en charge par la collecte en bacs, en raison de leur nature ou de leur volume.



5 déchèteries

au service de tous les usagers



LOCALISATION, TONNAGES COLLECTÉS EN 2018 ET ÉVOLU-

Les déchèteries et Points Propres

BOSQUET—AIGUES-MORTES :

Lun - vend : 8h30—12h / 14h—17h30
Sam : 8h30—12h

ESPIGUETTE—LE GRAU DU ROI :

Lun - sam : 8h30—12h / 14h—17h30

CHARRETIERS—ST LAURENT D'AIGOUZE :

Lun - vend : 8h30—12h / 14h—17h30
Sam : 8h30—12h

PORT CAMARGUE — LE GRAU DU ROI :

Mar - sam : 8h00—12h / 14h—17h

PORT DE PÊCHE — LE GRAU DU ROI :



Bien trier : une priorité

Le tri des déchets permet leur orientation vers les filières de traitement adéquates. Cette démarche permet la maîtrise des dépenses et la préservation des ressources naturelles en favorisant les filières de recyclage au détriment de l'élimination. Le rôle des agents d'accueil de déchèterie est essentiel dans l'information et l'accompagnement. Le comportement des usagers est aussi primordial : ôter tous les déchets non compostables des végétaux ou orienter les textiles dans les bornes prévues à cet effet et non dans les bennes à encombrants sont autant de gestes écoresponsables et économiques.



Sécuriser : une nécessité

La Communauté de communes Terre de Camargue est intégrée dans le plan départemental de rénovation des déchèteries initié par le Conseil Départemental du Gard et l'ADEME. La sécurisation des déchèteries en est un axe primordial non seulement pour la protection des usagers mais aussi pour celle du personnel : les chutes restent la cause principale d'accident sur ces installations. Ainsi, dès l'été 2014, les garde-corps protégeant l'accès aux bennes ont été fermés. Un portail coulissant a été aménagé en 2015 et des tablettes pivotantes ont été installées en 2017 face à chacune des bennes sur les autres installations. A ce jour, toutes les déchèteries de Terre de Camargue offrent donc une protection contre le risque de chute.

Le tri en déchèteries progresse

Terre de Camargue poursuit son action en faveur de l'orientation des déchets vers les filières adéquates en privilégiant le recyclage matière.

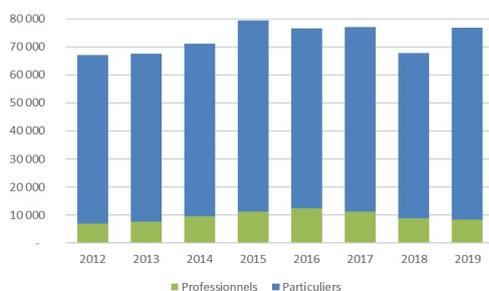
DECHETERIES	2010	2018	2019	Evolution 2018—2019
Bois	813	904	868	-4%
Métaux	361	426	443	4%
Carton (yc collecte carton des pro)	126	532	492	-8%
Gravats recyclables	-	3 534	4 373	24%
Gravats non recyclables	3 299	174	93	-47%
Mobilier	-	715	773	8%
Encombrants	1794	2 129	2 090	-2%
Plâtre	-	-	116	
Polystyrène	-	2	-	-100%
Déchets ultimes	-	134	-	-100%
Végétaux	1 380	1 324	1 256	-5%
Filets de pêche	45	27	24	-11%
Déchets agricoles recyclables	-	-	-	
Pneumatiques usagés	-	8	10	25%
Batteries	2	-	-	
Piles	1	1,4	1,9	36%
DEEE	90	313	326	4%
Déchets dangereux des ménages	74	84	79	-6%
Total	6 546	10 306	10 946	6%

L'année 2016 a été marquée par la mise en place du tri du mobilier sur les déchèteries de Saint Laurent d'Aigouze et Le Grau du Roi et s'est poursuivi en 2017 sur la déchèterie d'Aigues Mortes. En 2017, c'est au tour du polystyrène de faire l'objet d'une gestion séparative sur toutes les déchèteries. Une réflexion avec les différents acteurs doit toutefois compléter le dispositif afin d'intégrer le polystyrène issu du port de pêche dans le dispositif. Enfin en 2019, les déchets contenant du plâtre sont à leur tour triés sur la déchèterie de Le Grau du Roi grâce à l'émergence d'une solution locale durable de recyclage et transformation.

La totalité des cartons collectés en déchèterie est prise en compte dans le tableau ci-contre.

Une fréquentation en hausse

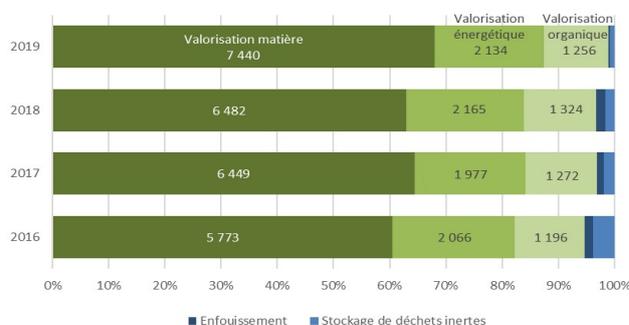
En 2019, les déchèteries et Points Propres de la Communauté de communes Terre de Camargue ont accueilli environ 76 900 usagers, particuliers et professionnels. Ces derniers totalisent 11% des visites. La fréquentation est en hausse en 2019, après une légère baisse en 2018.



EVOLUTION DE LA FRÉQUENTATION EN DÉCHÈTERIES

La valorisation : principal mode de traitement des déchets collectés en déchèteries

En 2019, le principal mode de traitement des déchets collectés en déchèteries est la valorisation (98,9%). La valorisation matière représente environ 68% des tonnages et reste le mode de traitement le plus utilisé. L'élimination, par enfouissement en carrière ou en installation spécialisée, concerne 116 tonnes, soit 1% des tonnages (en recul de 65% par rapport à 2018).



MODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIES



ZOOM SUR

La mise en place d'une signalétique qualitative en déchèteries

Courant 2019, Terre de Camargue a équipé ses déchèteries et Points Propres d'une signalétique qualitative des consignes de tri.

Différentes signalétiques sont installées en fonction des configurations et des besoins de chaque site et comprennent entre autre des panneaux verticaux et des signalétiques autocollantes. Chaque système est résistant aux conditions climatiques, aux UV ainsi qu'aux embruns.

Ces panneaux signalétiques permettent d'identifier les lieux de dépose des différents types de déchets au niveau des bennes et/ou quais de déchargement. Ils indiquent le type de déchets à déposer dans chaque benne mais également les consignes de dépôt associées et les filières de traitement suivies.

Ces panneaux ont pour objectif :

- d'améliorer les conditions d'accueil du public au sein des déchèteries grâce à une information complète et esthétique
- de faciliter le tri des déchets et ainsi de limiter les erreurs contribuant à une majoration des coûts de traitement



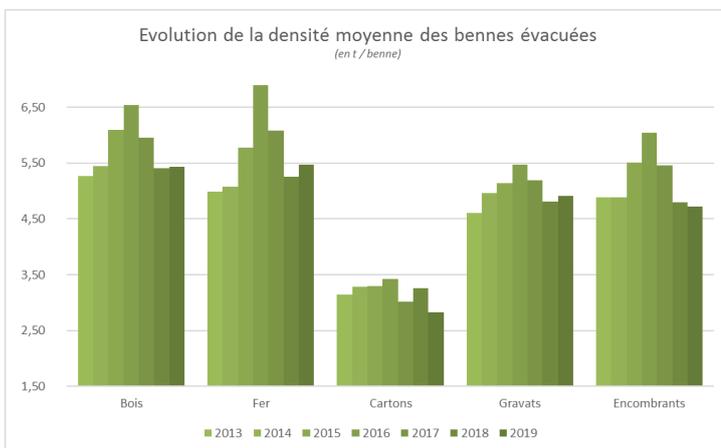
Coût : 9 657 €

subventionné à hauteur de 24%
par l'Etat



L'optimisation du transport en déchèteries

Terre de Camargue travaille depuis de nombreuses années à l'optimisation du transport des bennes de déchèteries. Bien que les filières de traitement ne sont pas très éloignées, le nombre de déchèteries (5), les surcharges saisonnières d'apports mais aussi la limitation de l'impact du transport nécessitent une réflexion approfondie.



POIDS MOYEN DES BENNES DE DÉCHÈTERIES TRANSPORTÉES (en tonne / benne)

La compaction des bennes

Terre de Camargue utilise depuis de nombreuses années un compacteur mobile. Monté sur l'un des camions 26T de la régie déchèteries, la compaction de toutes les bennes de déchèteries est effectuée plusieurs fois par jour.

Afin d'optimiser les transports de bennes ainsi que les trajets du camion dédié à la compaction, il a été décidé en 2019 d'équiper la déchèterie de Le Grau du Roi d'un compacteur autonome sur roue. Celui-ci sera livré dans le courant de l'année 2020.

Augmenter la charge des camions

L'utilisation d'une remorque 19T permet d'augmenter de près de 70% la charge des véhicules et de limiter ainsi les trajets.

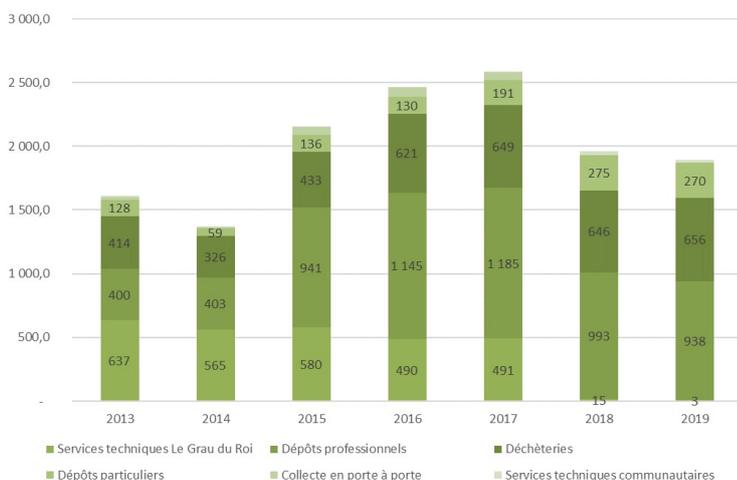
La plate-forme de compostage

Au printemps 2011, la Communauté de communes Terre de Camargue a choisi de rouvrir la plate-forme de compostage de l'Espiguette. Initialement conçue pour traiter les sous-produits de la station d'épuration, elle ne traite plus que le compostage des végétaux. La remobilisation de cet équipement et permet de répondre à une forte demande de solution de traitement locale.

La mise en place d'un arrosage à base d'eau non potable et une meilleure gestion de la qualité des végétaux entrants a permis d'atteindre les objectifs avec la production d'un compost de qualité. Par ailleurs, l'amélioration des équipements d'arrosage est acté en 2019.

Ouverte aux dépôts des usagers professionnels, elle traite en outre une partie des végétaux collectés en déchèteries. Les baisses enregistrées correspondent à l'arrêt de certains apporteurs depuis 2018.

Au-delà de cet ouvrage, une plateforme de broyage permet également de valoriser 677 tonnes de déchets verts qui sont valorisées en broyat à la ferme.



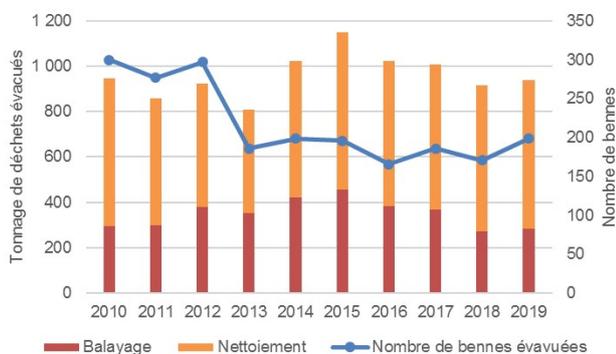
ÉVOLUTION DU TONNAGE DE DÉCHETS VÉGÉTAUX TRAITÉ SUR LA PLATE FORME DE COMPOSTAGE DE L'ESPIGUETTE



Le quai de transfert

Un quai de transfert est une installation permettant d'optimiser le transport de déchets vers les installations de traitement.

Situé au sein du pôle environnemental de l'Espiguette, regroupant la déchèterie, la plate-forme de compostage et la station d'épuration, il regroupe les déchets de nettoyage de l'espace public de la ville de Le Grau du Roi : poubelles de plage et de ville, déchets de marché et résidus de balayage.



ÉVOLUTION DU TONNAGE EN TRANSIT SUR LE QUAI DE TRANSFERT ET DU NOMBRE DE BENNES ÉVACUÉES

Les tonnages de déchets en transit sur le quai de transfert sont en légère hausse en 2019 après avoir connu une légère baisse en 2018.

Par ailleurs, l'optimisation du fonctionnement de l'installation, par la compaction des bennes, opérée dès 2013, continue d'être menée, permettant de réduire de manière très significative le nombre d'évacuations de bennes, générant ainsi des économies substantielles. La densité moyenne des bennes de se situe autour de 4,4 t / benne.

INFORMATIONS CLÉS

Compétence traitement assurée par le Syndicat Mixte Entre Pic Etang (SMEPE)

Participation 2019 aux frais de fonctionnement du SMEPE : 67 031 €

14 908 tonnes de déchets incinérées en 2019 (-2,75%, -421T)

9 533 tonnes de déchets recyclables triés

400 tonnes de déchets stockées



3 Le traitement

La Communauté de communes Terre de Camargue exerce la compétence collecte des déchets, la compétence traitement, elle, a été transférée au Syndicat Mixte Entre Pic et Etang (SMEPE).

Le traitement comprend toutes les opérations de valorisation matière, la valorisation énergétique et l'élimination en installation de stockage des déchets.

Le SMEPE compte 9 groupements de communes, soit 88 communes et environ 190 000 habitants permanents. Avec le tourisme estival, localisé principalement sur le littoral, la population atteint l'équivalent de 388 000 habitants. Le périmètre du SMEPE s'étend sur les secteurs Est de l'Hérault et Ouest du Gard.

Le SMEPE est chargé d'organiser et de contractualiser avec les différentes filières de traitement des déchets, pour le compte et selon les contraintes des groupements membres.

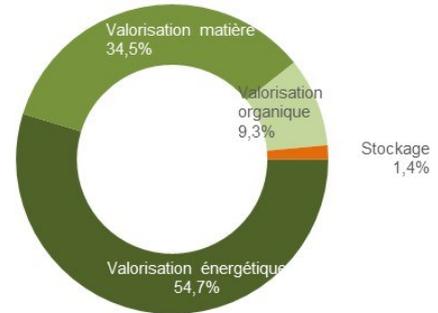
Les filières de traitement

Les déchets produits sur le territoire de la Communauté de communes Terre de Camargue suivent très majoritairement les filières de valorisation, qu'elles soient :

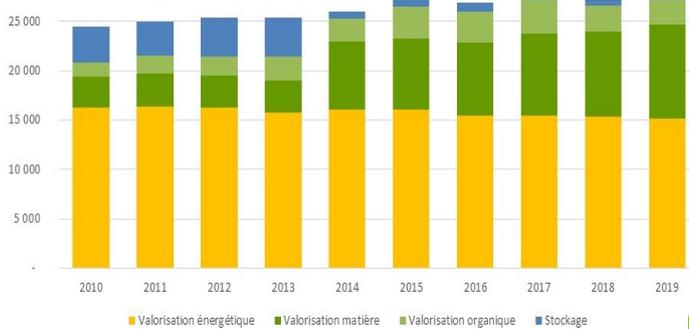
- Energétique (incinération avec récupération d'énergie) ;
- Matière (recyclage des matériaux) ;
- Ou organique (compostage).

Au total, seuls 1,4% des tonnages de déchets produits font l'objet d'un stockage, faute d'autre solution de traitement.

Valorisation des déchets en 2019



34% des déchets recyclés



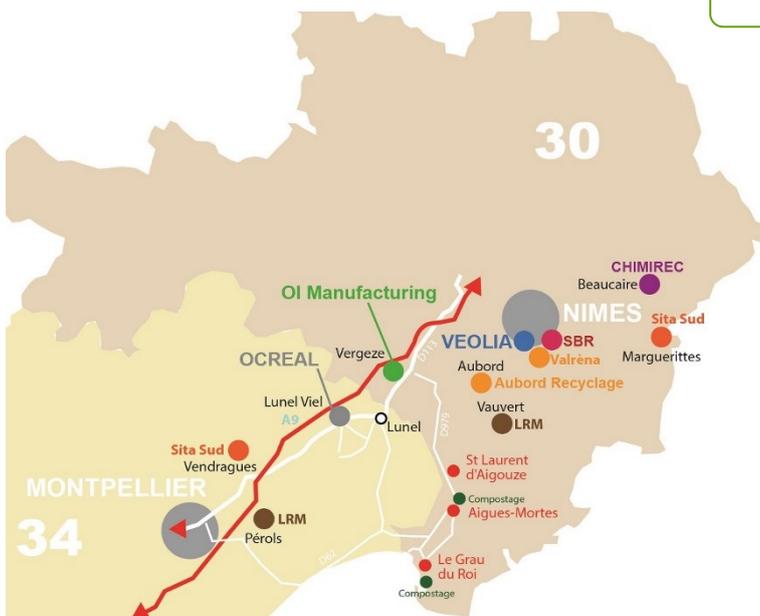
PRODUITS (en tonne)

RÉPARTITION DES TYPES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS PRODUITS (en tonne)



Si l'incinération reste la filière de traitement majoritaire empruntée par les déchets produits sur le territoire communautaire, la valorisation, notamment matière prend de l'importance à compter de 2014. Ceci résulte du changement de mode de traitement des gravats et notamment la différenciation des gravats recyclables de ceux qui ne le sont pas.

26 632 tonnes valorisées en 2019



LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE DES SITES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS



Terre de Camargue, via son syndicat de traitement, applique le principe de proximité des filières de traitement des déchets.

Ainsi, un très faible tonnage des 27 621 traitées, sont regroupées sur le département du Gard mais ensuite évacuées vers des filières hors périmètre du Plan Départemental de Gestion des Déchets Non Dangereux. Cette organisation résulte d'une part de l'application de la réglementation liée aux marchés publics et d'autre part des particularités des déchets à traiter.

Les filières de traitement



DÉCHETS DE DÉCHÈTERIE



VEGETAUX



BOIS



CARTONS



HUILES DE VIDANGE



HUILES DE FRITURE



DÉCHETS DANGEREUX DES MÉNAGES



TOUJ-VENANT



GRAVATS / INERTES



MÉTAUX



DEEE



LAMPES



PILES ET ACCUMULATEURS



RADIOGRAPHIES



AMEUBLEMENT



POLYSTYRÈNE

Apport en déchèterie,
Déposer les déchets dans
les bennes prévues à cet effet.



DV2E
(Le Grau du Roi
St-Laurent d'Aigouze)



compost

SBR
(Nîmes)



plaques
de bois
aggloméré,
granulé
de bois pour
chauffage

Valréna
(Nîmes)



carton
recyclé

CHIMIREC
SOCODELI



Eco DDS
(Eco-organisme)

Orientés vers
des unités
de
traitement
spécifiques

huile de
moteur ou
utilisé en
combustible

dépollution
et
traitement

savon

OCREAL
(Lunel-Viel)



électricité
(vendue à EDF)
mâchefers
(soubassements
de route / BTP)
cendres
(Centre de stockage
des déchets ultimes)

LRM
(Vauvert / Pérols)



petit
gravier

Aubord
RECYCLAGE
(Aubord)



recyclage en boîtes
de conserve, petites
voitures, vélos...

Ecosystèmes
(Eco-organisme)



VEOLIA Propreté
(Nîmes)

RECYLUM



COREPILE



ÉCOMOBILIER



dépollution, traitement
et recyclage des matériaux

ALIAPUR



tri et recyclage

VEOLIA
(Montpellier)



recyclage

INFORMATIONS CLÉS

19 agents présents
au sein du service
Environnement
de la Communauté
de communes Terre
de Camargue

Service de collecte
assuré en régie
(déchèteries)
et en prestation de
services (collectes)

De nombreuses
actions
de communication
et de sensibilisation
menées auprès
de publics variés



4 Les modalités d'exploitation du service

Afin d'assurer la compétence collecte des déchets, la Communauté de communes Terre de Camargue emploie des femmes et des hommes au service du territoire et de ses habitants.

Si la majeure partie des missions de collecte est confiée à des prestataires dans le cadre de marchés publics, les suivis contractuels, l'exploitation des déchèteries, l'animation et la communication, l'expertise technique et le développement de nouveaux projets sont réalisés en régie par une équipe pluridisciplinaire.

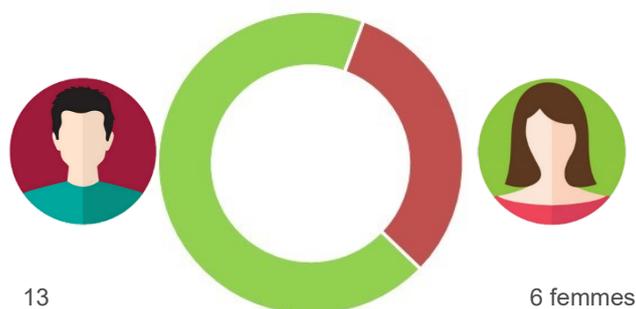
Des femmes et des hommes au service d'un territoire

En 2019, 19 agents composaient l'équipe du service Environnement de la Communauté de communes Terre de Camargue.

POSTES	Effectif
Chef de service	1
Adjoint au chef de service	1
Agents administratifs	4
Agents de terrain	2
Chauffeurs	3
Agents d'accueil (déchèteries et compostage)	8

Les missions confiées sont notamment constituées par :

- L'encadrement, la veille technique et réglementaire et le suivi projectif ;
- L'organisation des pratiques et leur optimisation ;
- Le suivi administratif / accueil téléphonique ;
- L'animation et la communication de proximité.



Un équilibre entre régie et prestations de service

Afin d'assurer un service de qualité, Terre de Camargue a fait le choix de confier les missions à un personnel compétent. L'exploitation des déchèteries est réalisée en régie tandis que les opérations de collectes sont assurées par des entreprises spécialisées.

Modalité de prise en charge	Type de déchets	Collecte / transport	Traitement
Collecte en porte à porte	Ordures ménagères	Rocheblave Environnement A partir du 01/02/2018	SMEPE
	Emballages recyclables		
	Encombrants		
	Carton professionnel	Rocheblave Environnement / CC Terre de Camargue	
	Verre professionnel		
Collecte en apport volontaire	Emballages recyclables, verre, papier	Véolia à partir du 01/09/2017	
Déchèteries	Déchets spéciaux et responsabilité élargie des producteurs (toxiques, batteries, mobilier, DEEE, pneus, piles, radiographies médicales)	Opérateurs de traitement	
	Autres déchets	CC Terre de Camargue	

Les actions de prévention et de sensibilisation

L'adoption des bonnes pratiques de gestion des déchets requiert la mise en place d'actions de prévention et de sensibilisation qui s'inscrivent dans le temps. Terre de Camargue, soucieuse de maintenir

et promouvoir la qualité du tri sélectif effectué par les habitants, vient à la rencontre de la population sous plusieurs formes : animations scolaires, porte à porte, ...

Amélioration du geste de tri

Des animations en milieu scolaire mais également dans les campings, sur les marchés nocturnes ou lors d'évènements locaux (Imagi'mômes, c'est du propre, fête des associations...) permettent d'aller à la rencontre des plus grands comme des plus petits pour communiquer sur le bon geste de tri et en expliquer la finalité. Une forte mobilisation sur ces thématiques parfois menées en collaboration avec d'autres partenaires tels que le Seaquarium.



Visites d'ouvrages

Des visites d'ouvrages ont été proposées en 2019 sur le site de la plateforme de compostage de Le grau du Roi ainsi qu'au centre de tri des déchets recyclables.

Ces visites ont pour objectif de faire connaître les opérations de tri et de traitements des déchets qui s'organisent suite à la collecte. Elles ont permis de mieux sensibiliser le public aux bons gestes et à l'intérêt de pratiquer le tri et la valorisation des déchets.



Réduction des déchets

« Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas ! ». Des actions de sensibilisation à la réalisation de produits ménagers écologiques et sans emballages « Do it Yourself » (Fait maison) sont réalisées auprès des scolaires avec succès. A cette occasion un guide illustré contenant de nombreuses recettes faciles et accessibles à tous pour la fabrication de produits d'hygiène et d'entretien a été créé.

Ces actions viennent compléter les actions de promotion du compostage mises en place sur le territoire en 2019 :

- ▶ Gratuité des composteurs et lombricomposteurs
- ▶ Distribution gratuite de compost en vrac
- ▶ Installation de composteurs partagés

En vacances aussi je trie

Au cours de l'année 2017, un partenariat innovant a été conclu avec l'un des campings du territoire afin de favoriser le geste des tri des vacanciers et d'améliorer leurs connaissances relatives aux consignes de tri en vigueur sur le territoire de Terre de Camargue.

Ce dispositif expérimental basé sur la demande des vacancier qui souhaitent poursuivre le geste de tri en vacances a ainsi vu naître le kit « En Vacances aussi je trie ». Il repose sur de l'affichage en entrée de site, dans les bungalow et à proximité des colonnes de tri. Des équipements de pré-collecte (cabas) ont également été distribués permettant de transporter les déchets jusqu'aux colonnes de tri .

Ce projet s'est poursuivi en 2019 avec de nouveaux partenariats et l'intégration dans le dispositif d'établissements supplémentaires. Une demande croissante de ce dispositif est enregistrée pour faire face à l'amélioration du service sollicitée par les vacanciers eux-mêmes ! Au total ce sont plus de 11 résidences qui participent désormais !



Accompagnement au tri

L'équipe d'animation a établi une véritable démarche partenariale avec plusieurs entreprises et administrations du territoire en vue de la mise en place du tri au sein de leur structure. Listel - domaine de Jarras et le Seaquarium ont fait partie des précurseurs. Les Gendarmeries, mais également la maison des vins ont participé en 2019. Un diagnostic suivi d'une assistance à la mise en œuvre et une sensibilisation du personnel ont été réalisées. Au-delà du bénéfice environnemental, cette démarche permet de réduire la facture de redevance spéciale des professionnels.

Mise en place du tri lors de manifestations et évènements

Le tri sélectif des emballages est désormais systématiquement proposé aux communes lors de manifestations sportives, culturelles, environnementales, ...

Ainsi, au cours de l'année 2019, des sensibilisations au tri et des moyens matériels ont été déployés lors des évènements suivants :

- ▶ Fest'in Zone ;
- ▶ Courses pédestres : O'Tour de la Carbonnière (Saint Laurent d'Aigouze) et Foulées des remparts (Aigues Mortes) ;
- ▶ Les Sardinades, les Graulinades (Le Grau du Roi), le Marché du Terroir (Saint Laurent d'Aigouze) ;
- ▶ Tournois sportifs : tennis (Aigues Mortes et Saint Laurent d'Aigouze).

L'intervention de l'équipe d'animation consiste en :

- ▶ Un travail préparatoire avec les services municipaux et les associations organisatrices : présentation de la démarche, des consignes de tri, validation des moyens matériels à déployer et de leur localisation, ... ,
- ▶ Puis la fourniture des contenants et de la signalétique et, le cas échéant, du personnel d'animation ;
- ▶ Enfin, la gestion opérationnelle du ramassage avec, au préalable, la vérification de la qualité des flux triés.

Compostage individuel

Terre de Camargue propose depuis plusieurs années la possibilité aux habitants du territoire de réaliser leur propre compost à partir de leurs déchets de cuisine et de jardin. En 2019, la fourniture de ces équipements individuels ou collectif est désormais gratuite !

Un agent qualifié (Guide Composteur) du service Environnement réalise la promotion du compostage individuel et collectif en proposant à la fois des composteurs mais aussi des lombricomposteurs. Ainsi, avec ou sans jardin, tous les habitants de Terre de Camargue peuvent trier leurs biodéchets.



EVOLUTION ANNUELLE DU NOMBRE DE COMPOSTEURS ET LOMBRICOMPOSTEURS DISTRIBUÉS

1 Guide-composteur au sein de l'équipe du service Environnement

157 composteurs et lombricomposteurs distribués en 2019, soit +35%



ZOOM SUR les biodéchets

Les biodéchets sont principalement constitués par les **déchets de cuisine** (épluchures de légumes et autres restes alimentaires) et des **déchets verts du jardin** (taillages de haie, tonte de gazon, feuilles mortes...).

Ils représentent environ **32 % du poids des ordures ménagères résiduelles** (c'est-à-dire sans compter les déchets recyclables).

La loi Grenelle II et la Directive-Cadre européenne sur les déchets prévoient, depuis 2016, l'obligation de trier et d'assurer leur retour au sol des biodéchets des gros producteurs (plus de 10 tonnes de biodéchets par an).

la loi de transition énergétique et pour la croissance verte (LTECV) de 2015 prévoit la généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici 2025. La Directive cadre européenne prévoit désormais l'obligation pour les Etats membre de mettre en place une gestion séparée des biodéchets au plus tard le 31 décembre 2023 – soit deux ans avant l'obligation française.

Opération Sapins

Pour la sixième année consécutive, Terre de Camargue a encouragé ses habitants à gérer durablement les sapins de Noël fanés. Une fois les fêtes de fin d'année passées, un service de collecte en porte à porte (sur inscription) en plus d'une collecte en déchèteries et au sein de la plate-forme de compostage était proposé.

Pour tout sapin ramené sur l'une des installations, un lot de compost était offert.

Cette initiative a permis d'offrir une prise en charge des déchets contraignants à transporter, de maintenir les trottoirs propres et d'offrir une seconde vie à ces déchets végétaux. En effet, une fois collectés, tous étaient déposés sur la plate-forme de compostage de l'Espiguette puis transformés en compost.



Commune de communes
terre de camargue

Offrez-moi une seconde vie :
RECYCLEZ-MOI !

dépôt en **DÉCHÈTERIE**

échange contre du compost à la **PLATE-FORME DE COMPOSTAGE**
(route de l'Espiguette)

COLLECTE
sur rendez-vous
(04 66 73 91 28)

Vos déchèteries :
AIGUES-MORTES
chemin du Bosquet
LE GRAU DU ROI
route de l'Espiguette
ST LAURENT D'ANGOÛZE
chemin des charretiers
www.terredecamargue.fr

CHIFFRES CLÉS

Dépenses totales
liées à la gestion des
déchets : 5,5 M€

Coût total de la col-
lecte et pré-collecte :
3,6 M€ TTC

Coût total du traite-
ment : 1,9 M€ TTC

Financement du ser-
vice par la TEOM
(4,9 M€) et factura-
tions (0,9 M€)

Recettes perçues :
0,4 M€

Couverture du coût
du service par les
recettes perçues et la
fiscalité



5 Les indicateurs financiers

Principales prestations rémunérées annuellement

En tant qu'établissement public, la Communauté de communes Terre de Camargue est tenue d'observer le code des marchés publics pour l'engagement de l'ensemble de ses dépenses.

Après évaluation des besoins et application des procédures de consultation réglementaires, des engagements contractuels sont conclus avec des opérateurs spécialisés. En 2019, le montant cumulé des principales prestations de collecte rémunérées s'est élevé à 2,3 M€.

Prestations (Montant en € TTC)	2018	2019	Variation
Collecte des ordures ménagères, emballages et encombrants	1 509 317	1 555 151	3,0%
Collecte du verre professionnel	73 267	79 518	8,5%
Collecte du carton professionnel	76 797	83 240	8,4%
Collecte des colonnes d'apport volontaire	168 954	221 216	30,9%
Quai de transfert : transport des bennes	21 851	25 626	17,3%
Fourniture de bacs de conteneurisation	52 711	42 098	-20,1%
Fourniture de colonnes de tri aériennes	275 511	285 102	3,5%
Fourniture de colonnes de tri enterrées	2 073	0	-100,0%

Le financement du service

Le financement du service est essentiellement assuré par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et la redevance spéciale. Le produit total s'élève à 5,7 M€ en 2019.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) :

En 2019, son produit s'est élevé à 4 893 624 €.

La redevance spéciale :

D'application obligatoire, elle est le système de financement de la prise en charge des déchets non ménagers par le service public.

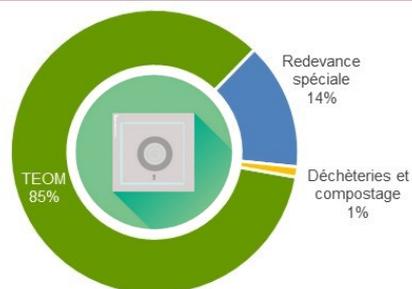
Elle peut être décomposée en le service assuré en porte à porte d'une part et le financement des dépôts de déchets réalisés sur les installations exploitées par la Communauté de communes.

Le produit de la redevance spéciale a contribué à hauteur de 835 170 € en 2019.

ZOOM SUR la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

La TEOM est une taxe due par les propriétaires de biens soumis à la taxe foncière sur les propriétés bâties. Son montant est calculé sur la même base que la taxe foncière, soit la moitié de la valeur locative cadastrale du logement et à partir du taux voté annuellement par la CC Terre de Camargue.

Le montant de cet impôt payé par chaque usager n'a donc pas de lien avec le coût du service consommé.



RÉPARTITION DES SOURCES DE FINANCEMENT DU SERVICE (en € net)

Bilan financier

Les coûts présentés ci-après comprennent les dépenses et recettes liées à la collecte et au traitement de l'ensemble des déchets pris en charge par Terre de Camargue : ordures ménagères et assimilés, nettoyage et déchèteries, ...

Les dépenses

Le montant annuel des dépenses de collecte et traitement des déchets comprend l'ensemble des dépenses directes de fonctionnement (marchés de prestations de service, fournitures diverses, ...) et les dépenses de personnel communautaire directement affecté au service Environnement.

En 2019, les dépenses de gestion des déchets se sont élevées à 5 585 440 € TTC, réparties à hauteur de 66% pour les opérations de collecte et 34% pour le traitement.



Parmi ces dépenses, plusieurs sous-catégories peuvent être distinguées :

La pré-collecte :

Elle regroupe toutes les dépenses de fourniture et de maintenance concernant la gestion des contenants : bacs de conteneurisation des déchets, colonnes de tri aériennes et enterrées. Il s'agit là principalement d'opérations d'investissement.

La collecte :

Il s'agit des dépenses liées à la rémunération des prestataires de collecte (ordures ménagères et assimilées, du verre et du carton, colonnes de tri sélectif, évacuation des bennes du quai de transfert, exploitation des déchèteries.

La valorisation matière

Si le tri sélectif est générateur de recettes, via la revente des matériaux, il est également à l'origine de dépenses liées au tri des déchets recyclables. Sont également intégrés dans ces dépenses les coûts de compostage des végétaux.

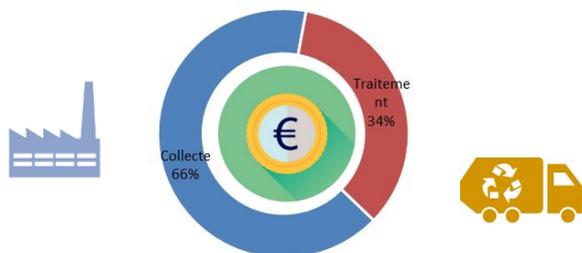
La valorisation énergétique

Ces dépenses concernent exclusivement la prise en charge des déchets à l'usine d'incinération de Lunel-Viel et le traitement des déchets dangereux. Cette charge est particulièrement limitée en 2019 de part la fin de l'amortissement de cette structure.

Le stockage

Bien que très faiblement utilisé, la Communauté de communes Terre de Camargue a recours au stockage de déchets qui ne peuvent rejoindre les autres filières de traitement.

Dépenses en €TTC	2018	2019
Précollecte	432 996	339 975
Collecte	3 021 710	3 328 871
Valorisation matière	305 677	356 526
Valorisation énergétique	1 918 984	1 528 286
Stockage	56 028	31 783



RÉPARTITION DES DÉPENSES ENTRE LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT (EN € TTC)

Ratios

Les dépenses totales de gestion des déchets pris en charge par Terre de Camargue représentent :

136 € TTC dépensés / hab.

202 € TTC dépensés / tonne



Les recettes

Les recettes 2019 s'élèvent à 420 291 € décomposées en :

▸ Les recettes industrielles pour 28%

Elles correspondent à la vente des matériaux recyclables : emballages ménagers, papier, verre et métaux collectés en déchèteries. Générées exclusivement par le traitement des déchets, elles sont perçues puis reversées par le SMEPE. Un décalage dans le temps existe, de l'ordre de 3 à 6 mois, entre la période de production de déchets et le reversement.

Ces recettes sont mécaniquement impactées par les tonnages collectés. La sécurisation des déchèteries contre le vandalisme a permis d'accroître de manière très significative les recettes de vente des métaux. L'amélioration des performances de tri sélectif est également un axe primordial de travail.

▸ Les soutiens à hauteur de 50%

Versés par les éco-organismes (CITEO, EcoDDS, EcoMobilier, Ecosystem), ils constituent la part majoritaire des recettes perçues.

Calculés en fonction des tonnages collectés, ces soutiens proviennent des éco-contributions versées par les consommateurs lors de leurs actes d'achats.

▸ Les autres recettes totalisant 22%

Les autres recettes sont très diverses. Elles comprennent notamment les participations au financement des gobelets réutilisables non restitués, à la fourniture de bacs de collecte de confort en plus des divers reversement liés à la TVA ou à la mise à disposition de personnels. Les subventions versées par divers organisme (Conseil Départemental du Gard, Etat...), notamment pour la rénovation du parc de déchèteries, entrent également dans cette catégorie de recettes.

Ratios

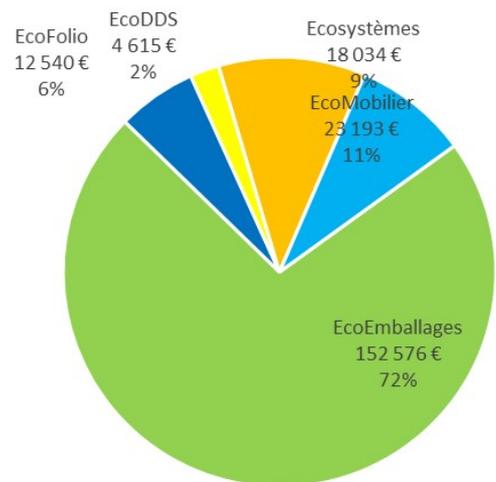
En 2019, les recettes perçues par la Communauté de communes Terre de Camargue dans le cadre de l'exercice de la compétence collecte des déchets représentent :

35 € TTC versés / hab.

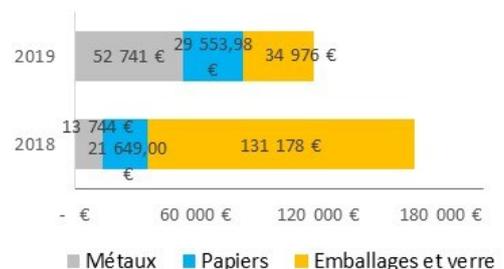
54 € TTC versés / tonne



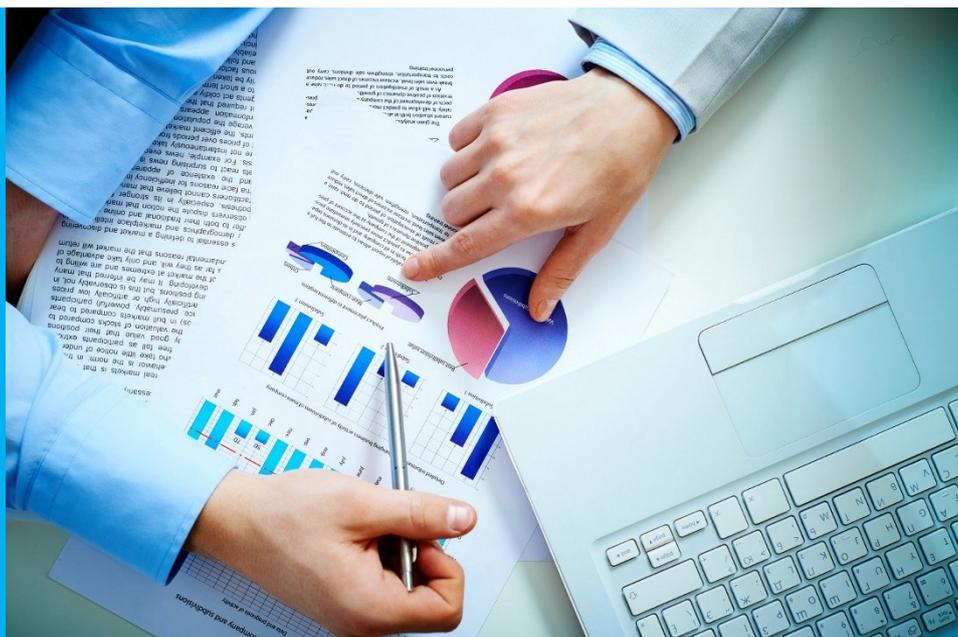
RÉPARTITION DES RECETTES DE GESTION DES DÉCHETS EN 2019



MONTANTS ET RÉPARTITION DES SOUTIENS VERSÉS PAR LES ÉCO-ORGANISMES EN 2019



RÉPARTITION DES PRODUITS DE VENTE DES MATÉRIAUX PERÇUS EN 2019

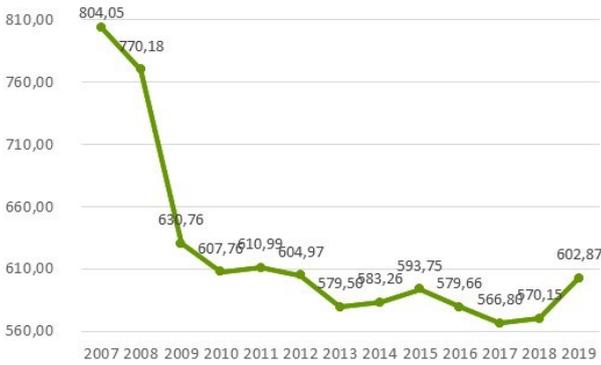


6 Les indicateurs de suivi

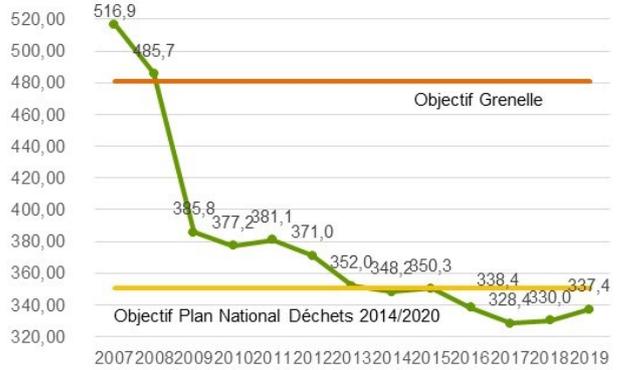
Les indicateurs présentés ci-après ont pour but de dresser le bilan des performances de l'exercice de la compétence collective des déchets, notamment au regard des obligations réglementaires constituées par la loi de transition énergétique.

Ces indicateurs permettent d'évaluer l'action de la Communauté de communes Terre de Camargue en faveur du développement durable.

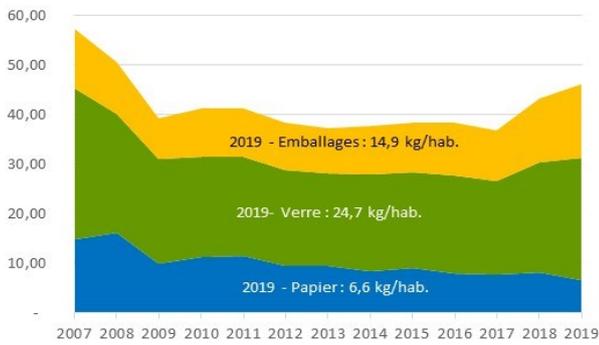
EVOLUTION DE LA QUANTITÉ DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS COLLECTÉS OM, collecte sélective, déchèterie (en kg / habitant)



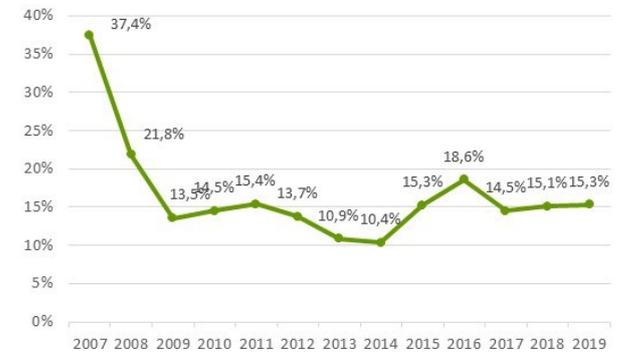
EVOLUTION DE LA QUANTITÉ D'ORDURES MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉES COLLECTÉES OM, collectes sélectives, hors déchèterie (en kg / habitant)



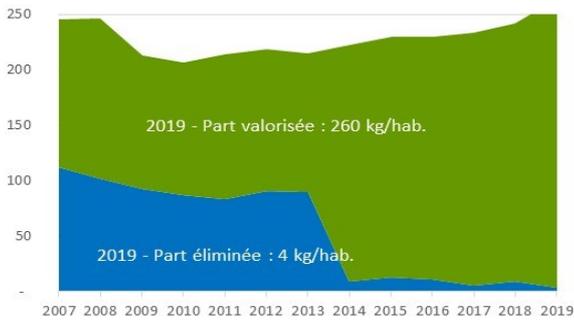
EVOLUTION DES RECYCLABLES COLLECTÉS (en kg / hab)



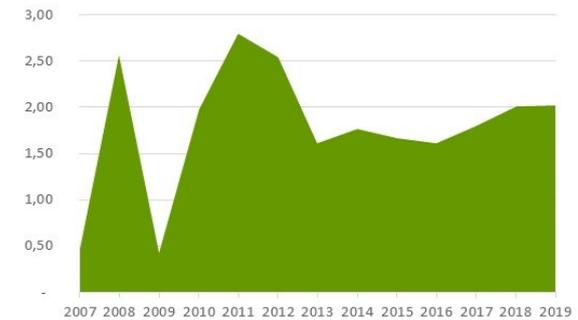
EVOLUTION DU TAUX DE REFUS DE TRI



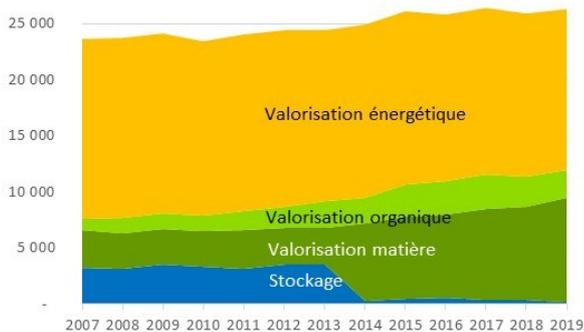
EVOLUTION DE LA QUANTITÉ DE DÉCHETS DÉPOSÉS EN DÉCHÈTERIES ET DE LEUR VALORISATION (en kg / habitant)



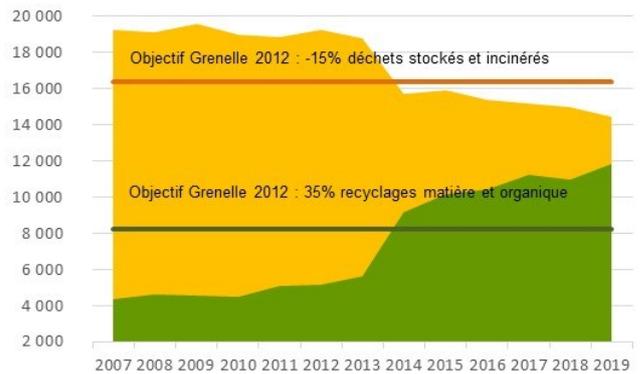
EVOLUTION DES QUANTITÉS DE DÉCHETS DANGEREUX DÉPOSÉS EN DÉCHÈTERIES (en kg / habitant)



RÉPARTITION DES FILIÈRES DE TRAITEMENT SUIVIES PAR LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (en tonnes)



RÉPARTITION DES FILIÈRES DE TRAITEMENT SUIVIES PAR LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (en tonnes)





Conception et réalisation : Service Environnement - Communauté de communes Terre de Camargue

2019

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Communauté de communes
Terre de Camargue

Service Environnement

13, Rue du Port
30 220 Aigues-Mortes

0800 004 227

environnement@terredecamargue.fr

Visitez notre site web :
www.terredecamargue.fr

